Surveillance réglementaire des hydrocarbures aromatiques polycycliques dans l'air ambiant
Site "Clémenceau " - Valeurs des 12 derniers mois en date du 31/12/18

Fin des mesures le 31/12/2018

Appareil de mesures : préleveur actif moyen débit (Leckel)

Norme suivie pour le prélèvement : NF EN 12341

Norme suivie pour l'analyse : NF EN 15549

Durée du prélèvement : 24 heures

Fréquence d'échantillonnage : 1 jour sur 6

Matrice : air ambiant, fraction particule PM10

Lieu de mesures : Strasbourg (Dept.67)

Unité : ng/m^3

Résultat inférieur ou égal à la limite de quantification : Application de la LQ/2 selon règles définies par le guide IPR*

Validation des données : les mesures 2018 ont été validées techniquement et environnementalement.

**Implementing Provisions on Reporting (dispositions d'exécution sur la déclaration des données)*
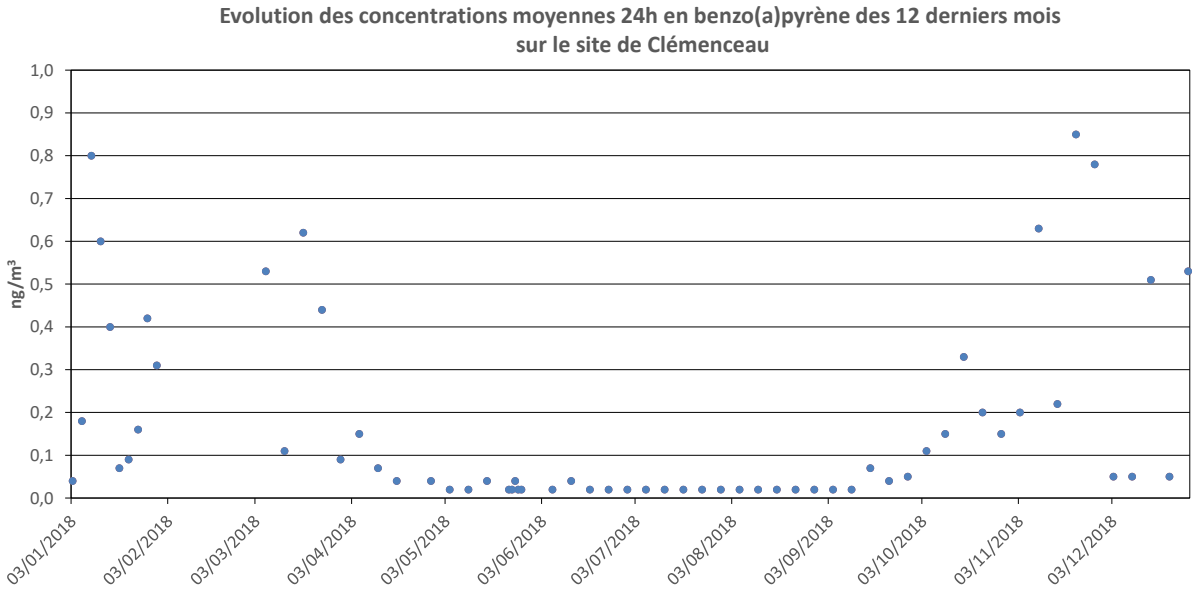
ng/m3	Moyenne année civile 2018	Valeur cible année civile
B(a)P au 31/12/2018	0,2	**1**